# NOTE D'INFORMATION

**AVENIR PREVOYANCE**

Nature juridique
**FCP**

Société de gestion
**CFG Gestion**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

**Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23104 en date du 13/07/2023.**

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

---

CFG Gestion
S.A au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social : 5-7 Rue Ibnou Toufail
Casablanca 20 100
Tél : (212 22) 25 08 50
Fax : (212 22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



M.Z

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AVENIR PREVOYANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036253**
- Date et référence de l'agrément : **05/03/2009, AG/OP/014/2009**
- Date de création : **09/11/2004**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **50** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank** sis à **140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4ème étage, Casablanca** représenté par **Madame Badia BELALIA** et **Monsieur Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

| Etablissement commercialisateur | Responsable à contacter |
|---|---|
| CFG Gestion | Yasmine EL YAKOUBI |

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Madame Bahaa SAAIDI**

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **3 (Exclue).**
- Sensibilité max : **7 (Incluse).**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index (MBI) Moyen Long Terme calculé par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **Offrir au souscripteur un outil de placement performant avec une prise risque mesurée qui autorise à moyen et long terme, une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des Bons du Trésor. L'objectif du fonds est également de surperformer son indice de référence sur l'horizon de placement choisi.**
- Stratégie d'investissement :

  **Avenir Prévoyance sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen Long Terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'ils effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis par l'État Marocain ou en titres de créances jouissant de la garantie de l'État Marocain.**

  **Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

  **De plus, l'univers d'investissement du fonds comprendra les instruments financiers suivants :**

  - **Bons du Trésor ;**
  - **Titres de créances garantis par l'État Marocain ;**
  - **Placements en devises.**

  **Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.**
- Durée de placement recommandée : **Deux ans.**
- Souscripteurs concernés : **MAMDA MCMA.**



M.Z

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/11/2004.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui suit.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le comité qui statue sur les modalités d'affectation des résultats se compose du Président de la MADA-MCMA, du Directeur financier de la MAMDA MCMA, de l'administrateur Directeur Général de la MAMDA-MCMA.**

  **Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale :
    - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum du montant souscrit dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

  - Commission de rachat maximale :
    - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

  - Cas d'exonération :
    - **Souscription par apport de titres : L'exonération porte sur les commissions acquises au fonds commun de placement.**
    - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.**
    - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.**
    - **Toute autre exonération est laissée à la discrétion du réseau de commercialisation.**

- Frais de gestion :
  - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

| **Libellés Frais de gestion** | **Taux Frais de gestion** |
|---|---|
| (1) Frais Commissaire aux comptes | 20 000 dhs HT |
| (2) Commission AMMC | 0,025% HT |
| (3) Frais Dépositaire | 0,04% HT |
| (4) Frais Maroclear (mensuel) | 300,00 HT |
| (5) Frais Maroclear (Trimestriel) | selon réglementation en vigueur |
| (6) Publication | 5 000 dhs HT |
| (7) Prestation CFG Gestion | Selon les modalités fixées dans le mandat de gestion |



M.Z